

Séance du mardi 10 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 10 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	15
Votants	18
Pouvoirs	3

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Eric **Bettant**, Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, , Agnès **Fuxa**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Vincent **Bureau**, Dominique **Schmitt**

Arrivée tardive d'Arlette PROIETTI et de Monique MATHIEU

Excusés : Stéphanie **Druel**, Nathalie **Dulac** Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**

Pouvoirs : Nathalie **Dulac** donne pouvoir à Jocelyne CROZET, Céline MARCUCCILLI donne pouvoir à Fabienne PEGAZ, Alain **Reynier** donne pouvoir à **Vincent BUREAU**

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 5 septembre 2017 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 5 septembre 2017.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 4 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété non bâtie	64 Impasse du Levant				
Propriété non bâtie	Bel Air				
Propriété bâtie	381 Chemin de Charpenay				
Propriété bâtie	396 Chemin de Gyre				

III – TRAVAUX

❖ *Point sur les dossiers en cours*

-Travaux de l'école : les sanitaires du 1^{er} étage sont presque terminés et l'éclairage du couloir est fonctionnel. La deuxième phase du chantier a commencé. Une porte forcée par une entreprise est à réparer.

Il faut noter l'absence de coordination des entreprises concernant le nettoyage des locaux.

Un compteur de gaz doit être déplacé pour permettre la mise en route du chauffage. La communication entre GDF, Engie et l'UGAP est cependant difficile. Le problème doit être résolu prochainement.

Une entreprise ne donne pas satisfaction, les réserves ne sont pas levées et des pénalités de retard vont être mise en place.

Concernant les autres entreprises, une levée de réserves est attendue pour les vacances.

-Bâtiments communaux : une étude est en cours pour le remplacement des volets de la mairie et du presbytère. Le problème de chaleur estivale à la bibliothèque est étudié, un 2^e devis pour une climatisation est en cours de demande. Le bar associatif du marché couvert nécessite des aménagements électriques et de plomberie.

La commission bâtiment devra se réunir pour aborder ces questions

-Sécurité : la commission sécurité se rendra le 20 novembre prochain à la Salle des fêtes, en présence du policier municipal.

-Voirie : les entreprises ont été consultées. Eurovia interviendra sur les communes de Pommiers, Chazay et Civrieux. Une réunion de démarrage a eu lieu lundi. Le programme 2018 doit être réalisé au plus vite pour permettre le dépôt du dossier à la Communauté de Communes avant fin novembre.

-Réseaux : Le Sieva va intervenir Chemin St Jean devant le centre aéré, puis sur la RD656 jusqu'au four à chaux, et en enfin sur une antenne Chemin du Four à Chaux pour reprendre correctement les branchements.

Projet 2018 : restructuration conduite d'eau au Gros Bois, Chemin du Lunay. En effet, le quartier est alimenté par un pvc de 32 cm.

IV – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

-Un refus de permis d'aménager Chemin de Saint Pré a été notifié car le réseau est à refaire et la route doit donc être complètement refaite, ce qui induit un cout très important. Le chemin d'accès surélevé avec enrochement est interdit.

Sur ce lotissement, Jean-Michel Coquard signale des problèmes à prévoir en cas d'orage ou de grosse pluie. Il insiste sur la dangerosité du site.

-PLU : une réunion des Personnes Publiques Associées a eu lieu, mais peu était présent. Pas de retour de la DDT.

❖ *Suite de l'étude du Pole Presbytère Maison des Associations et Salle des Fetes*

Une restitution de l'étude a été présentée au forum des associations. Le cabinet d'étude a fermé mais les résultats de l'étude avaient heureusement déjà été transmis. Un affichage à la Maison des Associations et sur le site internet sera fait prochainement.

Une commission de travail élargie aux représentants d'associations et des habitants doit être désignées pour trier toutes les idées. Il faut s'appuyer en priorité sur les associations qui utilisent les locaux régulièrement.

V – FINANCES

❖ *Décision Modificative*

Marie-France Pellegrin, Adjointe aux Finances, fait part d'ajustements budgétaires à opérer sur le budget primitif 2017 concernant :

-En section de fonctionnement : régularisation des 2 abandons de créances décidées au Conseil du 5 septembre 2017

-En section d'investissement : achat d'un véhicule C3 neuf pour le policier municipal ainsi que travaux de fermeture du City Stade. René Blanchet indique qu'un comparatif entre véhicule neuf et d'occasion a été réalisé. Il apparait une faible différence de tarifs qui justifie l'achat d'un véhicule neuf. Concernant le City Stade, il s'agit ici d'un aménagement de fermeture réalisé par la même entreprise, dans un souci de continuité de matériel. Les modalités d'accès devront être déterminées par la suite.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés sur exercices antérieurs	/ €	200 €	/ €	/ €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	/€	200 €	/ €	/ €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	200 €	/ €	/ €	/ €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	200 €	/ €	/ €	/ €
Total FONCTIONNEMENT	200 €	200 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2182 : Matériel de transport	/ €	6 000€	/ €	/ €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	/ €	6 000€	/ €	/ €
D – 2312-118 : Immobilisation corporelles en cours, abords école maternelle	/€	2 500€	/ €	/ €
TOTAL D23 : Immobilisation en cours	/€	2 500€	/ €	/ €
D-2315-114 : Ecoles élémentaire	8 500€	/ €	/ €	/ €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 500€	/ €	/ €	/ €
Total INVESTISSEMENT	8 500€	8 500€	/ €	/ €
Total Général		8700 €		0.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour passer les écritures ci-dessus.

Marie-France Pellegrin indique que la commune a une trésorerie excédentaire, mais qu'il convient de vérifier les crédits au chapitre 012 pour terminer l'année.

Les investissements devront être réalisés au plus tard le 10 décembre.

V – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales*

▪ *Commissions communication*

Le Pommiers infos a été diffusé la semaine dernière. Le bulletin annuel va s'élaborer.

▪ *Commission sécurité*

-Accessibilité : obligation de rédiger des registres d'accessibilité.

Des agendas avaient été rédigés pour la Salle des fêtes, la Maison des associations, la Halle de Sport et La Poste. Il reste à étudier le Petit Bourg, notamment pour l'accessibilité des toilettes, et l'accueil de la mairie, qui devra être repensé en même temps que le réaménagement de la voirie devant l'école. Il conviendra de budgéter les actions pour 2018.

-Plan Communal de Sauvegarde à mettre à jour, notamment au niveau des moyens. Une réunion spécifique aura lieu avant la fin de l'année.

-Circulation routière : un laisser-aller a été ressenti en l'absence de police municipal, notamment devant l'école et au niveau du sens interdit de la rue de l'Eglise. Un système doit être réfléchi avec le nouveau policier puis mis en place : pédagogie aux parents, avertissement puis verbalisation.

▪ *Commission abc 21*

Un réunion bilan aura lieu le 16 octobre. Il s'agira de réfléchir à la suite des projets pour 2018 car la 2^e tranche du programme se termine. Une articulation avec le Plan Climat Air Energie Territoriale de la Communauté de Communes doit être examinée.

Un échange de pratiques entre les communes aura lieu ce samedi 14 octobre.

La réunion sur les huiles essentielles a rassemblé environ 60 personnes. La population semble sensible à ces pratiques moins agressives.

▪ *Commission scolaire*

Les TAP ont débuté le 18 sept et ont rencontré une bonne participation. Alain Reynier a fourni une aide appréciée pour la répartition des enfants sur chaque activité. Le problème du manque de locaux reste important.

Les élections du CMJ et des parents d'élèves aura lieu le 13 octobre. 6 élèves de CM1 doivent être élus pour 12 à 15 candidats. Cela reflète une bonne implication et motivation des enfants.

L'APE a changé de bureau. M. Jerez remplace Mme Morel à la présidence.

La cantine maintient son tarif à 4,10€ le repas. Le nombre de repas est très élevé : en moyenne 194 repas mais 219 le 19/09/2017 ! dont 73 maternelles. La gestion de ce nombre d'enfants est parfois compliquée.

▪ *CCAS*

Le repas des aînés aura lieu le samedi 25 novembre. Le traiteur et l'animation ont été choisis. Les enfants viendront chanter grâce à la présence du nouvel intervenant musique.

L'ADMR a recruté 6 personnes. L'association signale toujours des difficultés à trouver des bons profils.

Arrivée d'Arlette PROIETTI et de Monique MATHIEU à 22h

▪ *Culture*

Une réunion a eu lieu le 28 septembre. Le spectacle des 30 ans de la bibliothèque, gratuit, pour petits et grands, ce samedi 14/10 à 16h à la salle des fêtes est offert par la mairie. Au programme : spectacle, quizz de la bibliothèque, gâteau d'anniversaire et pot de clôture.

❖ *Activités des structures Intercommunales*

▪ *Mutuelle*

La réunion d'info de Groupama a rassemblé 150 personnes. Les invités étaient ceux qui avaient répondu aux questionnaires. Des flyers n'ont pas pu être distribués du fait du délai très court.

Mercredi 10/10 après-midi, la 1^{ère} permanence est complète sur Pommiers.

Une convention va être envoyée à chaque commune.

Des réunions de prévention vont être organisées en cours d'année et un suivi régulier aura lieu. Les informations concernant cette mutuelle intercommunale devront être diffusées régulièrement.

Les communes de Legny et du Val d'Oingt ont rejoint le groupement de communes, ce qui porte le nombre de communes participantes à 9.

▪ *Accueils de loisirs*

L'effectif est en hausse pour les 3-6 ans.

La commune Portes des Pierres Dorées a rejoint l'accueil de loisirs.

Concernant le mercredi après-midi, aucune reprise d'accueil n'est envisagée par la communauté de communes.

De ce fait, Pommiers renouvelle son association avec Anse, Ambérieux, etc.

Rythme scolaire : une concertation doit avoir lieu en vue de la rentrée 2018

▪ *Communauté de communes*

Un Conseil Communautaire a eu lieu fin septembre :

-Vente du hangar Renoard, le compromis va être signé.

-Viadorée : il reste un lot de 3000m² à vendre. L'ensemble se développe bien. Sur Anse, un magasin de bricolage va s'installer.

-Economie : convention avec le Département concernant l'aménagement de la RD338 vers l'aérodrome de Frontenas.

-Environnement :

Un plafond des valeurs locatives à usage d'habitation pour la taxe d'ordure ménagère est mis en place. Une redevance spéciale obligatoire pour les entreprises et acteur économique a été adoptée. Le montant n'est pas arrêté. Une simulation doit être réalisée.

Plan climat air énergie : déclenchement du plan, vers une démarche de territoire à énergie positive.

GEMAPI : instauration de la taxe car la communauté de communes à 460 000€ de dépenses à financer. La loi rend obligatoire la prise de compétences au 01/01/2018.

-Petite enfance :

Les règlements intérieurs des crèches et du Relai d'Assistantes Maternelles sont validés.

La procédure de Délégation de Service Public est à renouveler pour la gestion de la crèche des Chères.

-Travaux :

Les nouveaux bureaux de la Communauté de Communes vont ouvrir début novembre.

Le dossier de la crèche de Moiré avance.

Le 4 novembre matin aura lieu le forum annuel de la communauté de communes au domaine des Communes. Thème : le travail des communes en commun (Mutualisation, mutuelle, police mutualisée, loi Nôtre).

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

❖ *Convention SPA*

Monsieur le Maire expose que la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon a adressé à la commune de Pommiers une convention de fourrière pour la capture et l'accueil des chiens et chats errants ou en divagation sur le territoire de la commune et leur transport éventuel en fourrière.

Cette convention est proposée sur la base d'un montant forfaitaire d'indemnité de 0.40 € par an et par habitant (0.35 % en 2016 soit + 14 %)

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 abstention, approuve la convention de fourrière avec la SPA pour 2018 et autorise le Maire à signer cette convention et tout acte afférent à son exécution.

❖ *Convention UGAP GAZ Vague 4*

Afin d'accompagner les personnes publiques, confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de gaz naturel.

Deux consultations ont été initialement lancées (GAZ 1 et GAZ 2 ainsi que les renouvellements pour assurer la continuité (GAZ 3 en renouvellement/continuité de GAZ 1)).

L'UGAP lancera fin 2017 une consultation (GAZ 4 en renouvellement/continuité de GAZ 2 et ouverte à de nouveaux bénéficiaires) en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires. L'UGAP procédera ensuite à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre en vue de conclure les marchés subséquents. De cette mise en concurrence regroupant plusieurs bénéficiaires découlera un marché subséquent par bénéficiaire. Comme l'UGAP l'a fait depuis le début du dispositif, l'Etablissement mettra tout en œuvre pour assurer la pérennité de son dispositif à l'échéance de la présente convention en relançant alors une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à ce groupement de commandes pour la Vague 4 ; approuve le recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

❖ *Convention parking du restaurant Les terrasses*

Le parking actuel du restaurant Les Terrasses se situe sur le terrain de la commune. La problématique du stationnement des clients avaient conduit à établir une convention d'occupation à titre précaire en 2010.

Le restaurateur souhaite aujourd'hui utiliser les jeux de boules derrière la haie, coté vigne en tant que stationnement. Il s'engage à faire les travaux et à ne pas empiéter sur la pelouse.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier la convention d'occupation à titre précaire en ajoutant la partie appelée « terrain de boules ».



Hachure bleue : ancienne convention
Hachure noire : nouvelle convention

❖ *Désignation d'un délégué Accessibilité à la Communauté de Commune*

Il s'agit d'une commission obligatoire à la Communauté de Communes. Jocelyne CROZET est proposée.

❖ *Convention échange Système d'Information Géographique avec le SIGAL*

La commune de POMMIERS dispose des données cadastrales sur son territoire et utilise le système d'information géographique de la CCBPD pour accéder à ces données.

La CCBPD, pour diffuser à ses adhérents les informations sur ses compétences, dispose d'un outil SIG.

Ainsi, les données sont regroupées en ligne sur un support géographique commun à tous ces services.

L'échange de données géographiques sous forme numérique apparaît important tant au SIGAL qu'à la commune de POMMIERS et au sein de la CCBPD pour le partage des informations liés aux différents réseaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention d'échange de données SIG (système d'Information Géographique) entre la communauté de communes, le SIGAL et la commune, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet échange de données.

❖ *Convention Conseil en Energie Partagée avec le SYDER*

Le Maire expose au conseil municipal que le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

En partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le SYDER a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des communes qui en font la demande. Il s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Les communes qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis à vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Coût : 0.50 € par habitants

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de Conseil en Energie Partagé, telle que proposée par le SYDER ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de Conseil en Energie Partagé, telle que proposée par le SYDER.

❖ *Convention Certificats d'Economie d'Energie avec le SYDER*

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du SYDER consistant à confier au Syndicat la démarche de validation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son propre patrimoine.

Le Maire rappelle que les CEE sont un dispositif national obligeant les vendeurs d'énergie - appelés « Obligés » - à soutenir des actions de maîtrise de l'énergie (isolation des combles, installation de vitrages performants...) réalisées notamment par les collectivités territoriales.

Pour faciliter ces démarches, il est possible de confier à un dépositaire le soin d'enregistrer et valoriser des CEE.

En adéquation avec ses statuts stipulant qu'il « peut être notamment négociateur pour l'obtention de certificats d'économie d'énergie » (art. 3.1 Activités complémentaires aux compétences), le SYDER propose une telle offre, dans le cadre d'une démarche commune intéressant l'ensemble des syndicats d'énergies de la Région Rhône-Alpes. Dans le cadre d'une phase expérimentale, cette valorisation est réservée aux communes adhérentes au service Conseil en Energie Partagé (CEP).

Le SYDER reversera aux communes la valorisation financière CEE obtenue selon les modalités définies par le comité syndical du 7 juin 2016, à savoir :

Frais de gestion sur le montant de valorisation des CEE	Adhérent au service CEP	Non-adhérent au service CEP
Toutes collectivités	0%	15%

La commune garde une totale liberté de choix sur les opérations dont elle souhaite confier ses droits CEE au SYDER. Pour chaque opération, lorsque ce choix est arrêté, le transfert est exclusif et l'opération ne peut être revendiquée par une autre collectivité ou un autre organisme.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord de principe pour confier au Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) la démarche de validation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur ses biens propres. Prend acte que, dans le cadre de cet accord de principe, la commune garde une totale liberté de choix sur les opérations qu'elle souhaite effectivement transférer,

Autorise le Maire à confier au SYDER au cas par cas les opérations susceptibles de bénéficier de ce dispositif, selon les délais de déroulement de ces opérations et les modalités de valorisation financière proposées par le SYDER (un seuil minimal de 50 MWh cumac est fixé par le SYDER afin d'éviter le traitement de dossiers correspondant à une valorisation d'un faible montant),

Autorise le Maire à signer avec le SYDER une Convention de valorisation des CEE selon le modèle joint en annexe.

Donne son accord pour que le SYDER soit dépositaire de la contrepartie financière versée dans le cadre de la valorisation financière obtenue, dont les modalités de reversement à la commune sont fixées par le Comité syndical du SYDER.

Prend acte que les opérations confiées au SYDER ne pourront être valorisées par le Syndicat que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis au SYDER par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis,

Autorise le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au SYDER qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

❖ *Réflexion sur les communes nouvelles*

Une réunion devait avoir lieu mercredi 11/10 au soir à Anse, mais a été reportée. La question est de savoir si la commune souhaite être associée à la réflexion. Un positionnement doit être donné pour la prochaine réunion. L'engagement d'une étude nécessitera une participation financière. René Blanchet demande s'il s'agit d'un premier engagement. Jean-Michel Coquard demande quel est l'objectif global de la démarche ? est-ce un objectif financier ?

Daniel Paccoud répond qu'il s'agit d'une optimisation de coût dans un contexte de baisse de dotations.

Le Préfet n'a rien indiqué de nouveau concernant les intercommunalités, mais la position du président du Conseil départemental indique une réduction du nombre de communautés de communes.

Les réflexions doivent se poursuivre pour définir quelles orientations seront prises.

❖ *La Poste*

La Poste maintient son objectif de fermeture pour le 31/12/2017.

Le nouveau gérant du bureau de tabac semble intéressé pour la reprise du service, sous forme de relai poste commerçant.

Le relai de poste communale à la mairie est en effet difficile du fait du manque de locaux et de décentralisation par rapport au centre commercial de Trezette.

TOUR DE TABLE

- ✓ L'éclairage extérieur de l'école maternelle est à remettre en route pour le yoga notamment.
- ✓ Une visite de l'école élémentaire aura lieu le mardi 24/10 à 20h.
- ✓ Le Comité de fleurissement a obtenu le 1^{er} prix des pierres dorées dans la catégorie plus de 2000 personnes. La remise des prix a eu lieu samedi dernier à Rivolet.
- ✓ Le radar pédagogique marche de nouveau.
- ✓ Les citoyens ont signalé leur mécontentement concernant la mise en place du nouveau planning de ramassage des poubelles. Il est rappelé de sortir les poubelles la veille car les éboueurs passent très tôt le matin.
- ✓ Un voisin se plaint des constructions à Bel Air.
- ✓ Des panneaux de la région Rhône alpes et une bâche sont affichés car la commune a reçu 70 000 euros de subventions pour les travaux de l'école.

Fin de conseil à 23h20

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 14 novembre 2017 à 20 h 30, salle du conseil.